



Année 2019-2020

## Bilan du conseil exécutif et de divers comités du SPECJ

Présidence : Frédérick David

Vice-présidence : Cathya Larouche

Trésorerie : Sylvain Jomphe

Secrétariat : Marie-Michèle Bourque

Responsable des dossiers : Manuel Pelletier

## BILAN DU CONSEIL EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2019-2020

L'année scolaire 2019-2020 a été particulièrement mouvementée à plusieurs égards, surtout par les changements de personnel à la direction du collège, mais spécialement par leur attitude qui va radicalement à l'encontre de la culture syndicale du SPECJ.

Notre organisation accorde une grande place à l'autonomie professionnelle de ses membres et au respect de ceux-ci. L'un et autre ont malheureusement été mis à mal.

En parallèle, la négociation d'une nouvelle convention collective a puisé une grande partie du temps et de l'énergie de votre exécutif syndical et bien que cette tâche soit stimulante, elle s'est déroulée dans le contexte que vous connaissez.

Au cours de l'année, les membres du SPECJ se sont rencontrés à onze reprises en assemblée générale et deux fois en conseil syndical. Voici les grandes lignes des dossiers traités sur le plan national et local.

### DOSSIERS NATIONAUX

#### **La Planète s'invite au cégep**

Le SPECJ a appuyé les étudiantes et les étudiants dans leurs actions en lien avec la grève du 27 septembre 2019 et s'est doté d'une politique d'investissements écologiquement responsables dans le cadre du processus de révision des statuts et règlements.

Aussi, nous avons compensé en crédits carbone les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par les déplacements des officiers dans le cadre de leurs fonctions et par les déplacements des membres pour leur participation aux activités de mobilisation du 27 septembre 2019.

#### **Négociation 2020**

En début d'année scolaire, nous avons présenté les cahiers de consultation de la table sectorielle et centrale, avec le comité de mobilisation de la FNEEQ. Ensuite est arrivé le dépôt patronal et nous avons entrepris les vagues de consultation.

Le confinement à partir du mois de mars aura eu un effet délétère sur le déroulement de la négociation. La dernière vague de consultation a été suspendue, dans le but d'arriver à une entente rapide avec le gouvernement, après que celui-ci ait refusé de suspendre la négociation le temps que la crise de la COVID-19 soit derrière nous. Finalement, aucune

entente n'a été conclue en juin. Le remaniement ministériel qui a eu lieu à l'enseignement supérieur et au Conseil du trésor aurait eu pour effet de couper les communications entre les parties. Les négociations reprennent donc au retour des vacances.

## **Révision et fermeture de programmes**

### **Sciences de la nature**

À l'assemblée générale du 10 janvier 2020, nous avons expliqué brièvement le rapport déposé à l'automne 2019 du *Comité d'experts sur la révision du programme d'études collégiales Sciences de la nature*. Celui-ci a lieu à la suite du projet de révision de programme qui s'était soldé par des dissidences en 2018.

Les principes généraux du rapport invoquent un nouveau programme qui devra s'inscrire dans la continuité du programme précédent et de s'assurer du caractère universel du programme d'un cégep à l'autre. Entre autres, le rapport recommande des modifications aux heures enseignées par certaines disciplines (chimie, physique, biologie et mathématiques), un ajout de la discipline d'informatique et l'intégration des probabilités et des statistiques en mathématiques.

Le ministère a procédé à un appel de candidatures, en décembre 2019, afin de recruter des enseignants pour participer à des sous-groupes disciplinaires qui travailleraient en collaboration avec le comité de rédaction du programme. Ils avaient comme mandat d'établir des objectifs et des standards disciplinaires de la nouvelle version du programme d'études. Notons que, Joël-Étienne Myre, enseignant en physique, a participé aux travaux et leur rapport a été déposé en février dernier; les consultations sont prévues cet automne.

### **Sciences humaines**

En janvier dernier, la FNEEQ a émis le souhait que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) fasse preuve de plus de transparence dans le processus en consultant un nombre plus élevé d'enseignantes et d'enseignants, et ce, tout au long des travaux. De plus, le cours *Méthodes quantitatives* a causé certaines tensions auprès des départements : dans certains cégeps le Département de sciences humaines donne le cours alors que dans d'autres cégeps il est offert par le Département de mathématiques.

Il est donc demandé au MEES de tenir compte des possibles pertes d'emploi et des effets sur la précarisation.

Au Cégep de Jonquière, c'est le Département de mathématiques qui donne le cours : le statu quo est demandé. La FNEEQ demande, sur une base volontaire, que les travaux du comité de programme et des disciplines concernées par la révision de Sciences humaines leur soient acheminés.

## **Techniques de travail social et Techniques d'éducation spécialisée**

La création d'un tronc commun entre le programme Techniques de travail social, Techniques d'éducation spécialisée ainsi que Techniques d'intervention en délinquance est envisagée, par le MEES, pour les cégeps en sous-effectif d'étudiants.

Frédéric David et Cathya Larouche ont rencontré la Direction des études, en novembre dernier, à cet effet. Monsieur Marion Julien, directeur des études, a exprimé que la mouture actuelle fonctionne bien et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

À la FNEEQ, un amendement a été adopté, le 12 décembre 2019, au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) pour préciser que les programmes demeurent distincts.

## **Techniques de bureautique et Techniques administratives**

À l'automne 2019, le Ministère a déposé l'état de la situation des programmes suivants :

- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion;
- 410.D0 Gestion de commerce;
- 412.A0 Techniques de bureautique.

L'analyse effectuée a été qualifiée de bâclée et d'opaque par la FNEEQ. Différents moyens de pression ont été exercés.

Lors de l'assemblée générale du 10 janvier 2020, la vice-présidente du SPECJ, s'est exprimée sur la fermeture de Techniques de bureautique, la création d'un AEC en Gestion de commerce et la possible création d'un programme des Sciences de l'administration. Lors du CNPEPT du 25 octobre, la revendication de repousser l'échéancier, par un moratoire, a permis de gagner 6 mois. Pour la revendication d'études complémentaires, le MEES, par le biais de la Commission des affaires pédagogiques, s'est dit ouvert à consulter plus largement, mais ne compte pas refaire l'analyse de la profession comme souhaité. En ce qui a trait à la création des comités nationaux de programmes, le MEES n'a pas montré d'ouverture.

Un consultant a été engagé pour faire un nouvel état de la situation du programme Gestion de commerce, mais l'abolition des programmes de Gestion de commerce, Comptabilité de gestion et Techniques de bureautique est toujours prévue.

Une résolution votée lors de cette assemblée a été déposée à la commission des études du 27 janvier 2020 visant à s'opposer à la fermeture du programme de Techniques de bureautique au Cégep de Jonquière. Cette résolution a ensuite été adoptée au conseil d'administration du cégep le 10 février 2020 et elle devait être portée à l'intention du ministre du MEES.

Deux journées de réflexion réunissant tous les cégeps offrant le programme Techniques de bureautique devaient avoir lieu les 16 et 19 mars derniers dont une se déroulait au cégep

de Jonquière. Toutefois, celles-ci en raison de la pandémie n'ont jamais eu lieu.

### **Suspension de la session d'hiver et reprise par l'enseignement à distance**

L'exécutif syndical a travaillé au mieux afin de faire respecter les principes émis par la FNEEQ concernant l'enseignement à distance et la reprise des cours à l'automne. En somme, les principes d'équité, de sécurité, d'autonomie professionnelle et la bonification du financement du réseau en lien avec l'adaptation de l'enseignement en mode non présentiel sont au cœur des orientations.

De multiples rencontres virtuelles ont eu lieu avec la Direction générale, la Direction des études et la Direction des ressources humaines afin de s'assurer que les conditions de travail des enseignants soient respectées. Une entente en ce sens a été signée avec la DRH.

Concernant la reprise de l'automne, une vidéoconférence a eu lieu, le 11 mai, entre le SPECJ, le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Centre d'études collégiales en Charlevoix, la Direction des ressources humaines et la Direction des études. Les deux grands enjeux privilégiés par la direction sont la sécurité du personnel et des étudiants et la qualité de l'enseignement. Aussi, quatre axes sont proposés : les cours à compétences uniques en enseignement à distance, les compétences appliquées (laboratoires) en présentiel, la possibilité d'avoir des horaires éclatés et se rendre physiquement sur les lieux uniquement quand c'est essentiel. Il a été également demandé aux départements de fournir un plan de contingence en cas d'absence et de suppléance. Lors de cette réunion, il a été également mentionné que la session d'automne suivra le calendrier prévu. La direction a présenté ces informations lors de la réunion des RCD, le 13 mai, en après-midi.

Dans les circonstances, un communiqué de presse a été envoyé le 22 juin afin d'interpeller la nouvelle ministre Danielle McCann pour demander plus de financement pour la reprise des cours.

## DOSSIERS LOCAUX

### **Appui aux journaux *Le Quotidien* et *Le Progrès***

En début d'année, la situation fragile du journal *Le Quotidien* en lien avec la faillite du Groupe Capitales Médias (GCM) amène les membres du Syndicat des communications du Quotidien (SCQ) à demander l'appui du SPECJ dans leur projet de création d'une coopérative. Un plan d'affaires, s'échelonnant sur 5 ans, dont les principaux objectifs sont de préserver des emplois de qualité, d'assurer que les retraités ne soient pas délaissés et de diffuser de l'information de qualité.

Le SPECJ soutient la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) dans leurs actions afin d'assurer la pérennité du *Quotidien* et du *Progrès* et procède à un don de 700 \$ pour l'achat d'un bandeau de publicité ainsi qu'un abonnement papier au journal.

En octobre, le SPECJ s'est engagé à accorder un soutien financier de 800 \$ à la Coopérative de solidarité du Journal le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### **Violence à l'égard du personnel enseignant**

Ce dossier local est sans nul doute le plus prenant de l'année. Pendant une bonne partie de la session d'automne et d'hiver, l'exécutif a défendu le principe selon lequel les enseignants n'ont pas de clients (étudiants). Bien que nous ayons à cœur la qualité de notre travail et que nous sommes ouverts à améliorer la qualité du service public pour lequel nous œuvrons, nous nous opposons farouchement à ce qu'une approche clientéliste guide les interventions de la direction dans le travail de nos membres.

D'ailleurs, une personne membre du personnel enseignant a eu une lettre de blâme à son dossier après avoir reçu de sérieuses menaces par deux personnes auprès desquelles elle effectuait son travail. Le SPECJ a envoyé des lettres à la direction afin qu'elle retire cette lettre du dossier et après le refus de notre demande à la direction, nous avons suspendu toute participation des membres à maints comités collégiaux et conventionnés, et ce, pour une durée indéterminée. À la suite de ces actions, nous avons obtenu le droit de rédiger une lettre plus respectueuse et sans effet disciplinaire au dossier de la personne concernée.

À la session d'hiver, nous avons dû nous affairer à d'autres cas, de nature différente, mais ayant en commun la même approche autoritariste et clientéliste de la part de la direction. Nous suivrons ce dossier avec toute la diligence nécessaire.

## **Le travail syndical au quotidien**

Évidemment, à tout cela vient s'ajouter le travail opéré au quotidien par les membres de l'exécutif :

- ★ Soutenir les membres dans l'interprétation de la convention collective et, au besoin, les accompagner lors des rencontres avec la partie patronale ou dans le processus de plainte de harcèlement;
- ★ Vérifier les contrats d'engagement et la liste d'ancienneté;
- ★ Encadrer le travail de plusieurs comités tels que le comité des relations de travail (CRT) et la commission des études;
- ★ Participer aux diverses instances de la FNEEQ et du conseil central de la CSN Saguenay–Lac-St-Jean;
- ★ Traiter les griefs;
- ★ Participer à l'organisation de la Journée pédagogique de janvier;
- ★ Participer à l'organisation du Déjeuner des Lutins;
- ★ Participer à l'organisation de la Journée internationale des femmes;
- ★ Préserver l'équilibre budgétaire de notre organisation;
- ★ Informer et mobiliser les membres sur divers enjeux du monde syndical;
- ★ Suivi des ressources.

## **Remerciements**

Le conseil exécutif du SPECJ tient à vous remercier chers membres, sans qui il serait impossible d'avoir un mouvement syndical. Merci de nous faire confiance et de votre précieuse implication. Nous remercions également les personnes qui ont donné de leur temps en participant aux assemblées générales, aux comités conventionnés, aux comités syndicaux et collégiaux ainsi qu'aux diverses activités organisées tout au long de l'année.

L'exécutif du SPECJ tient, encore une fois, à souligner le travail exceptionnel de Julie Vallée qui fait preuve d'une efficacité hors du commun et sans qui le travail de l'exécutif du SPECJ ne serait pas le même.

### ***Les membres de l'exécutif du SPECJ***

Marie-Michèle Bourque, Frédérick David, Sylvain Jomphe, Cathya Larouche et Manuel Pelletier

## Bilan des différents comités



## COMITÉS CONVENTIONNÉS

### COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Le comité s'est réuni à deux reprises.

Rencontre du 25 septembre 2019 :

Point d'information sur le budget de l'année 2018-2019 et présentation du budget de l'année scolaire en cours. Les programmes Techniques d'intégration multimédia, Techniques de communication et Techniques de production et de postproduction télévisuelles sont désormais administrés par madame Hélène Roberge; en conséquence, un montant de 10 000 \$ a été soustrait du budget global afin de gérer les demandes pour les départements ci-haut mentionnés.

Rencontre du 12 mars 2020 :

Des montants plus élevés qu'à l'habitude ont été engagés, entre autres, dans les programmes Techniques de génie mécanique, Techniques de production et de postproduction télévisuelles et Techniques de mécanique du bâtiment, mais aussi dans d'autres départements pour des formations collectives (ex. Antidote pour le Département de français, langue et littérature). Ces items nous ont été présentés soit parce qu'ils excédaient la norme des demandes de perfectionnement, soit qu'ils engageaient un dépassement du budget prévu pour un département ou qu'ils affectaient plusieurs départements.

Dix mille dollars sont retranchés du budget de perfectionnement pour payer une partie du programme d'aide aux employés. C'est une pratique qui nous questionne.

Cours crédités :

Pour vous mettre en contexte, actuellement, les enseignants peuvent suivre 2 cours crédités ou l'équivalent de 6 crédits par année et se faire rembourser un certain montant par le collège via le budget de perfectionnement. En fait, le perfectionnement paie la totalité des frais engendrés par les cours crédités suivis par un enseignant chez *Performa*, alors que pour un cours crédité suivi dans une autre université, on ne rembourse que les droits de scolarité.

Pour donner un ordre de grandeur, voici l'exemple suivant.

Un cours de 3 crédits à l'UQAC, en ce moment, coûte à l'enseignant 500,91 \$, dont 105 \$ sont remboursables par l'université à la demande de l'enseignant (assurances et STS).

Sur les 395,91 \$ restants, seuls 262,30 \$ sont remboursés par le collège via l'enveloppe du perfectionnement. L'enseignant qui choisit de suivre un cours autrement qu'avec *Performa* doit donc assumer lui-même un certain montant, dans le cas de l'UQAC, c'est un montant de 133,61 \$.

Le directeur adjoint des études, M. Sioud, se questionne quant à la pertinence de payer la totalité des frais pour *Performa* malgré un montant disponible de 120 657,63 \$ en date du 12 mars 2020. Les membres enseignants présents ont demandé pourquoi on ne rembourserait pas plutôt tous les frais (de scolarité et afférents), étant donné le montant important reporté chaque année (non dépensé) dans l'enveloppe du perfectionnement. Le procès-verbal (encore non adopté) de cette rencontre fait état d'une décision prévoyant, à l'avenir, le remboursement des droits de scolarité exclusivement, et ce, pour toutes les institutions incluant *Performa*. Toutefois, les membres enseignants présents à la rencontre ne se rappellent pas qu'une telle décision ait été prise et demanderont une modification au procès-verbal avant son adoption.

#### **Commentaires/suggestions/objectif(s) pour les prochaines années :**

- 1- La *Politique de perfectionnement* devait être révisée l'an passé (et l'année d'avant). C'est encore sur la table puisque la pandémie a forcé l'arrêt des rencontres du comité. Le comité souhaite ramener ce point cette année afin d'assurer une mise à jour de la politique de perfectionnement, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.
- 2- Nous voulons valider les raisons qui amènent le comité de perfectionnement à assumer une partie des frais occasionnés par le programme d'aide au personnel.
- 3- Aussi, nous nous demandons pourquoi le montant (qui au dernier bilan présenté était de 120 657 \$) n'est pas davantage utilisé et que lors de demandes qui dépassent le montant alloué par département, il est difficile d'y avoir accès : on sent une réticence de la part de la direction adjointe à dépenser ces montants qui dorment depuis plusieurs années.
- 4- Finalement, le comité de perfectionnement recommande que les frais pour le suivi des cours en lien avec la discipline enseignée ou l'enseignement crédités dans un établissement reconnu soient remboursés intégralement, à raison de 2 cours ou 6 crédits par année, étant donné la hauteur du montant disponible.

#### ***Les membres du comité de perfectionnement***

*Marie-Hélène Belley, Josée Couture, Jimmy Francoeur et Miriam Alonso (substitut)*

## COMITÉ D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Trois rencontres ont eu lieu à l'automne 2019.

Le Collège a reçu, le 19 juin, pour le 11 octobre, par la Commission des Droits de la personne et de la Jeunesse, l'obligation de donner un portrait de l'entreprise lié à l'accès à l'égalité.

Les résultats de la collecte d'information dans le questionnaire d'auto-identification sur l'accès à l'égalité en emploi, dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*, ont été présentés le 31 octobre 2019 (607 réponses sur 748 employés sont recueillies). À la suite de la comparaison entre ces résultats et de la disponibilité régionale de la main-d'œuvre, des cibles d'embauche sur 3 ans ont été établies et ont été présentées le 22 novembre. On peut s'attendre à certaines modifications des critères d'embauche et nos collègues qui siègent à des comités de sélection vont devoir en tenir compte.

Nous aimerions que notre travail au sein de ce comité dépasse un peu le cadre actuel et aborde les angles de l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des enseignantes et des enseignants particulièrement ciblés par ce programme et celui de la diversité sexuelle et de genre en emploi.

***Les membres du comité d'accès à l'égalité en emploi***

*Martin Bertrand et Manon Lortie*

## COMITÉS SYNDICAUX

### COMITÉ DE SUIVI DES FINANCES ET DU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Le *Comité de suivi des finances et du fonds de défense professionnelle* s'est réuni en août 2019 afin de procéder à la vérification des états financiers du syndicat pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Ces états financiers ont été présentés et adoptés en assemblée générale le 22 août 2019.

Le comité s'est également réuni le 5 juin 2020 à la demande du *Comité de révision des Statuts et règlements* afin d'analyser les modifications proposées aux textes réglementaires qui ont une incidence sur les affaires financières du syndicat, notamment la refonte des *Statuts et règlements*, du *Règlement sur le fonds de défense professionnelle*, de la *Politique de remboursement* et de la *Politique de don* ainsi que la création du *Règlement sur la cotisation*.

***Les membres du comité de suivi des finances et du fonds de défense professionnelle***

*Mélanie Beaudoin, Natasha Gaudreault et Sylvain Jomphe*

## COMITÉ D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

Pour l'année 2019-2020, le comité d'information et de mobilisation s'est réuni une fois. À l'automne dernier, le comité s'est rencontré afin d'organiser la journée *La Planète s'invite au travail* du 27 septembre 2019 où les membres ont participé à la fabrication d'affiches en avant-midi et assisté à la marche organisée à Alma, en après-midi. Le 16 juin dernier, certains membres se sont mobilisés pour participer à une action de mobilisation organisée par la CSN sous la forme d'un convoi de voitures.

### ***Les membres du comité d'information et de mobilisation***

*Marie-Michèle Bourque et Marie-Josée Roy*

## CLASSE DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

La classe de la présidence d'assemblée s'est réunie avant chaque assemblée du SPECJ afin de réviser l'ordre du jour et de préparer l'animation de l'assemblée. Au total, il y a eu 11 assemblées générales cette année.

L'implication et l'engagement de chaque membre de la classe de la présidence sont très appréciés.

### ***Les membres de la classe de la présidence d'assemblée***

*Martin Bertrand, Marie-Michèle Bourque et Manon Lortie*

## COMITÉ DE RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le *Comité de révision des Statuts et règlements* s'est réuni le 11 décembre 2019, le 17 décembre 2019 et le 11 mars 2020 afin d'analyser les modifications proposées par le conseil exécutif aux textes réglementaires du syndicat, notamment la refonte des *Statuts et règlements*, du *Règlement sur le fonds de défense professionnelle*, de la *Politique de prévention du harcèlement*, de la *Politique de remboursement* et de la *Politique de don* ainsi que la création du *Règlement sur la cotisation* et du *Règlement électoral et référendaire*.

À la suite de cette analyse, le comité a entériné ou rejeté chacune des modifications proposées par le conseil exécutif. Certaines modifications ont également été renvoyées au conseil exécutif pour être retravaillées avant d'être ramenées au *Comité de révision des Statuts et règlements*.

À la fin de sa troisième et dernière rencontre, le comité a donné le mandat au conseil exécutif de consulter le *Comité de suivi des finances et du fonds de défense professionnelle* ainsi que la *Classe de la présidence d'assemblée* afin que ces derniers procèdent à l'analyse

des modifications proposées aux textes réglementaires qui les concernent plus directement.

### ***Les membres du comité de révision des Statuts et règlements***

*Sylvain Jomphe, Kim Lavoie et Denis Morissette*

## **COMITÉS COLLÉGIAUX**

### **COMMISSION DES ÉTUDES**

Les membres de la commission des études se sont réunis à dix reprises cette année, sous la présidence du directeur des études, M. Mario Julien.

À l'automne, les modifications proposées au *Règlement instituant la commission des études* (Règlement numéro 8) ont été adoptées, notamment concernant la création d'une sous-commission des études pour le Centre d'études collégiales en Charlevoix. Il a été également question de répondre à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de se doter d'indicateurs plus précis et de critères lui permettant de mesurer l'atteinte de chacune des voies d'action de son plan stratégique.

Lors de la session d'automne, trois rencontres extraordinaires ont eu lieu. Les deux premières concernaient l'avis de la commission des études sur le renouvellement du mandat du directeur général. Un avis favorable a été émis, mais des critiques sur le processus d'évaluation ont été formulées. Une autre rencontre extraordinaire concernait l'approbation des modifications à apporter à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) afin de la rendre conforme aux exigences du ministère.

À l'hiver, la commission des études a été interpellée par Frédérick David, en tant que membre de celle-ci, afin que le conseil d'administration transmette une correspondance, au sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur, M. Simon Bergeron, lui demandant de décréter un moratoire sur la fermeture des programmes Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0), Gestion de commerces (410.D0) et Techniques de bureautique (412.A0). Ce qui fut fait.

D'autres demandes d'avis ont été présentées, à la commission, en 2019-2020 :

- ★ Ajout du plan stratégique du collège aux objets soumis à la commission des études en conformité à la loi.
- ★ Approbation de plans-cadres en Stratégies et animation de réseaux sociaux (NWY.1L); Technologie du génie industriel (235.B0); Techniques de travail social (388.A0); Techniques de l'informatique (420.B0); Techniques d'intégration

multimédia (582.A1); Techniques de production et de postproduction télévisuelles (589.A0); Techniques de procédés industriels (210.D0); Techniques de génie mécanique (241.A0); Techniques de communication dans les médias (589.B0) et en formation générale complémentaire soit : 204-DKY-JQ Création d'un site web et 504-DKP-JQ Initiation à Photoshop pour le traitement de l'image.

- ★ Approbation des rapports d'évaluation en profondeur pour les programmes Technologie du génie industriel (235.B0) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) (Charlevoix).
- ★ Approbation des modifications qui ont été apportées concernant l'orientation 1 (favoriser la réussite) du plan stratégique dans l'objectif d'assurer une meilleure cohésion entre les voies d'action et les indicateurs et les cibles.
- ★ Approbation des modifications à apporter au *Règlement sur les conditions d'admission et d'inscription des étudiantes et des étudiants* (Règlement numéro 4).
- ★ Approbation de modifications à apporter au *Règlement sur le cheminement scolaire favorisant la réussite des étudiantes et des étudiants* (Règlement numéro 10).
- ★ Approbation de modifications à apporter au descriptif du cheminement Tremplin DEC (081.06).
- ★ Approbation du calendrier scolaire et de quelques modifications à celui-ci, notamment en lien avec la pandémie.

### ***Les membres de la commission des études***

*Nadine Beaumont, Éric Dallaire, Frédérick David, Danielle Fournier, Kim Lavoie, France Tremblay et Guy Volpy*

## **COMITÉ D'AIDE AU PERSONNEL**

Une seule rencontre a eu lieu le 26 septembre où l'on nous présente les données d'utilisation de notre fournisseur du programme d'aide au personnel.

Une légère augmentation du nombre d'utilisateurs.

La visibilité et la confiance dans le programme semblent bonnes.

Une diversité d'offre a été ajoutée : travailleurs sociaux, orienteurs et consultation pour les gestionnaires (offert aux RCD).

Les consultations sont aussi offertes au téléphone ou par appel vidéo.

Malgré cette apparente satisfaction quant à la pertinence et la qualité de ces services, la seule façon de les évaluer est de remplir le questionnaire de satisfaction, ce que la grande majorité des utilisateurs ne font pas.

Nous rappelons aux utilisatrices et utilisateurs l'importance de remplir ce questionnaire.

***Les membres du comité d'aide au personnel***

*Martin Bertrand et Manon Lortie*

## **COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Avec le boycottage des travaux des comités et de la COVID, les activités de ce comité se sont déroulées uniquement durant la session d'automne 2019. Trois réunions ont eu lieu, soit les 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre.

Le mandat de ce nouveau comité est d'établir, avec la direction, les paramètres d'une éventuelle évaluation formative des enseignants. Puisque le comité était nouveau cette année-là, les travaux se sont essentiellement concentrés à établir quelques principes de base sur lesquels le syndicat, les enseignants et le Collège pouvaient se mettre d'accord.

Des politiques déjà en place, fournies par divers autres collèges et syndicats du réseau, ont permis d'identifier d'éventuels écueils méthodologiques ou des enjeux relatifs aux relations de travail. Cela a permis au comité de délimiter les rôles que joueraient les divers intervenants (directeur-adjoint, SADP, etc.) dans la mise en place et l'application de la politique.

Un échéancier des travaux et de la mise en place d'un projet-pilote avait aussi été avancé, qui n'a évidemment pas pu être réalisé.

***Les membres du comité de travail sur le processus d'évaluation des enseignements***

*Martin Bertrand, Stéphane Chouinard, Éric Dallaire, Michel Payette et Manuel Pelletier*